

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0937_AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - AOUT

Service : PAT - DECVA - SPORTS JEUNESSE ANIMATION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP_2016_069 du 29 février 2016,
- VU La délibération du Conseil Départemental n° CD_2021_092 du 10 décembre 2021,
- VU Le règlement départemental 2019 des aides individuelles à l'autonomie,
- VU L'arrêté en vigueur portant délégation de signature à Mme TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Il a été procédé à l'instruction des demandes d'aide au permis de conduire déposées par les bénéficiaires au titre du mois d'août 2022 selon les modalités du règlement départemental adopté en la matière.
Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 16.
- ARTICLE 2 Le montant total des crédits mobilisés se monte à 2 880 €, répartis entre les bénéficiaires selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Signature de l'arrêté

AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - Répartition globale n°8- août 2022

Ville AUTO ECOLE	Nom AUTO ECOLE	montant des aides	nombre de bénéficiaires
ARINTHOD	PEG et NAT AUTO-MOTO	150 €	1
CHAMPAGNOLE	CHAMPA AUTO-ECOLE	225 €	1
DOLE	VINCE CONDUITE	225 €	1
	AUTO ECOLE CARD - HORIZON	450 €	2
	FORMULE 1 ECOLE DE CONDUITE	375 €	2
	ECOLE DE CONDUITE PERFORMANCE	60 €	1
LONS LE SAUNIER	TRAJECT AUTO ECOLE	600 €	3
	LEDO FORMATION AUTO ECOLE	285 €	2
	AUTO ECOLE BENOÎT	225 €	1
	AUTO ECOLE BOUQUET	225 €	1
POLIGNY	SB CONDUITE	60 €	1
TOTAL		2 880 €	16